

Michel SORDI
Député du Haut-Rhin
Maire de Cernay

Cernay, le 22 octobre 2015

Monsieur Patrick KANNER
Ministre en charge de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports
35 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Références: 10/15/TL/74/

Objet : ZFU.

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de membre de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale, ayant eu l'honneur de conduire un rapport sur les Zones Franches Urbaines (ZFU) et de travailler actuellement sur un rapport sur l'application de la loi Lamy avec mon collègue François PUPPONI, je souhaite vous sensibiliser, à nouveau, sur le devenir et l'évolution du dispositif des ZFU.

En cette période de travail parlementaire sur le PLF 2016, le sujet est plus que jamais d'actualité et fait partie intégrante des débats.

Cela prend d'autant plus d'acuité dans un contexte de contrôle de l'efficacité de la politique de la ville et la montée en charge très (trop) limitée des emplois francs.

Après plusieurs prolongations successives du dispositif mis en œuvre initialement en 1996, une mission d'information avait été mandatée en 2012 au sein de la Commission des affaires économiques, mission pour laquelle j'ai assumé les fonctions de Président. Cette mission avait pour rôle de dresser un bilan des ZFU et de formuler des propositions sur leur avenir au-delà de 2014.

A cette occasion j'ai pu constater que les ZFU étaient parvenues à atteindre, dans sa globalité, les objectifs qui leur avaient été fixés, à savoir :

- la création d'entreprises,
- l'amélioration de la situation de l'emploi local,
- le développement de la mixité fonctionnelle et sociale.

Au-delà de ces objectifs chiffrables, les ZFU ont également apporté de multiples retombées positives en matière d'amélioration de l'image des quartiers et de dynamique urbaine.

L'an passé le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a dressé un bilan des ZFU, au travers d'un avis adopté lors de l'assemblée générale du 15 janvier 2014. Cet avis a notamment permis le maintien ou le développement d'activités économiques, commerciales ou artisanales, au travers de l'implantation de 64 000 établissements dans les quartiers concernés, permettant ainsi un rattrapage partiel de mixité fonctionnelle par rapport aux quartiers environnants.

En plus de l'activité économique induite, l'ouverture des quartiers et leur rayonnement vers l'extérieur a été souligné par le rapporteur de l'avis, Madame Eveline DUHAMEL.

Ce bilan positif dépasse les clivages politiques qui handicapent le plus souvent des initiatives, locales ou nationales, porteuses d'emploi et de richesses.

Il me semble évident que tous les dispositifs susceptibles de maintenir ou de générer une activité économique sur l'ensemble du territoire en alliant un objectif d'égalité des chances doivent aujourd'hui être soutenus.

Aussi, sans remettre en cause la réalité des contraintes budgétaires qui sont aujourd'hui celles de notre pays, je tiens à souligner certaines mesures complémentaires qui seraient de nature à amplifier la dynamique actuelle au sein des ZFU sans surcoût insurmontable.

A ce titre je vous prie trouver ci-joint une note de travail établie par l'association « Entreprises et Territoires d'Avenir » qui explique les mécanismes à mettre en place et les enjeux qui en découlent.

Parce que les ZFU concernent des quartiers qui cumulent de nombreux handicaps, pénalisant à la fois l'emploi et l'économie avec des taux de chômage de près de 15 points supérieurs à la moyenne nationale, je me permets d'attirer votre vigilance sur la nécessité et le bien fondé des demandes émanant de l'association « Entreprises et Territoires d'Avenir ».

Restant à votre entière disposition pour aborder ensemble ces améliorations que j'appelle de mes vœux, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Michel SORDI

